

ous souhaitons aujourd'hui attirer votre attention sur une situation récurrente affectant directement la première sous-direction. En effet, une série d'événements illustrent un profond mépris de la part du sous-directeur envers le dialogue social et la consultation des instances compétentes.

Nous estimons qu'il est de notre devoir de vous en informer afin que chacun puisse prendre conscience des agissements de votre hiérarchie.

Il nous semble primordial de porter à votre connaissance les actions du sous-directeur, et du chef du bureau 1B, concernant la réorganisation en cours de ce dernier.

En effet, ces deux responsables ont pris la décision de réorganiser profondément le bureau 1B, impactant ainsi 25% de l'effectif du SRE, sans la moindre consultation des instances compétentes.

Ils ont tenu une réunion le 22 juin 2023 pour présenter cette réorganisation, et ont court-circuité les instances compétentes qui aurait dû être convoquées pour se prononcer sur cette décision.

Le comité social d'administration du SRE (qui se réunissait pourtant le 27 juin 2023), ou sa formation spécialisée (qui se réunissait le 30 juin 2023), aurait dû être consulté pour toute réorganisation d'une telle importance.

Malheureusement, vos responsables ont préféré ignorer cette étape cruciale, refusant ainsi à vos représentants la possibilité de donner leur avis sur un sujet qui vous concerne directement.

Nous déplorons le comportement et la méthode du premier sous-directeur qui, depuis son arrivée en octobre 2021, a multiplié les manœuvres dilatoires pour éviter de trouver de véritables solutions concernant la charge de travail pesant à la fois sur le bureau 1B et sur le BMRU.

Cette attitude démontre un manque de considération évident envers les problématiques que vous rencontrez tout en relevant bien trop souvent de la provocation assumée par le sous-directeur en instance à destination de vos élu.e.s.

L'absence de consultation et de dialogue social de la part du sous-directeur est inacceptable et porte atteinte à vos droits. C'est pourquoi, l'intersyndicale CFDT FO CGT exige :

- un moratoire sur la réorganisation du bureau 1B
- la tenue d'un comité social d'administration dans les plus brefs délais

Nos trois fédérations syndicales nationales sont également destinataires de ce courrier pour réclamer officiellement un changement de comportement du sous-directeur.

L'intersyndicale CFDT FO CGT du SRE

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [Tracts Sections](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

